

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, notamment ses articles 27 et 28,

Vu la délibération n° 2024-01-08 en date du 25 janvier 2024, par laquelle le Conseil d'administration du CDG74 à autorisé le Président à céder le véhicules Clio IV immatriculée DF-076-JX dont la date de 1^{ère} mise en circulation est le 29/04/2014 ;

Vu le résultat de la vente aux enchères sur la plateforme Agorastore de ce véhicule.

DECIDE

Article 1 : Le véhicule Clio, immatriculée DF-076-JX, est vendu à la SA MOTORSPORT, représentée par Mr SEKKAI Ahmed, 27 rue Durand 34400 LUNEL, pour un montant de 5 174 € TTC.

Article 2 : Le bien est sorti de l'état de l'actif du CDG74.

Article 3 : le Directeur du CDG 74 est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à M. le Préfet de la Haute-Savoie, ainsi qu'à M. Le Trésorier payeur Départemental.

Article 4 : la présente décision fera l'objet d'une communication au Conseil d'Administration lors de sa réunion la plus proche.



Fait à Annecy, le 29 mars 2024

Le Président du CDG 74,



Antoine de MENTHON